Questions orales

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je tiens à signaler à l'honorable représentante que mon ministère ne s'occupe pas de financer la Space Research Corporation et qu'il ne songe pas à le faire pour l'instant. L'honorable représentante devrait peut-être poser sa question à un ministre chargé d'examiner de telles questions.

M. Clark: Nous n'avons pas pu en trouver un.

Mlle MacDonald: Madame le Président, j'adresserai volontiers ma question au premier ministre afin que la Chambre puisse être certaine que la Space Research Corporation ne recevra pas de fonds du gouvernement pendant l'enquête préliminaire au Québec. En outre, est-ce que l'on possède assez de preuves pour poursuivre la société au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, plus tôt pendant la période des questions, j'ai eu l'occasion de répondre à une question du même genre.

Mlle MacDonald: Non, ma question a trait au financement.

M. Trudeau: J'ai dit à ce moment-là que je n'étais pas au courant des faits et que je prenais note de la question.

L'ÉNERGIE

LA PROPOSITION CONCERNANT L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ DU GRAND NORD

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne une proposition avancée par le groupe du projet pilote de l'Arctique en vue de produire du gaz naturel liquéfié dans le Grand Nord pour l'exporter aux marchés étrangers.

Selon le Globe and Mail de jeudi dernier, ce gaz serait vendu soit aux États-Unis soit à d'autres acheteurs étrangers aux prix courants à l'exportation. Le ministre pense-t-il que ce soit à l'avantage du Canada d'exploiter les réserves de gaz du Nord uniquement pour approvisionner des marchés étrangers?

• (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'exportation de gaz naturel ou de pétrole est une question dont l'Office national de l'énergie est saisi en premier ressort, car il est chargé d'analyser la situation en fonction de l'ensemble des approvisionnements pour déterminer s'il y a surplus de gaz naturel ou de pétrole. L'Office de l'énergie effectue régulièrement ce genre d'examen et ses rapports sont rendus publics. Il appartient ensuite au gouvernement d'approuver ou non les demandes d'exportation.

L'Office n'a pour le moment été saisi d'aucune demande d'exportation et n'a évidemment fait aucune recommandation au cabinet. Je suppose qu'il se passera plusieurs mois, sinon des années, avant que le cabinet n'ait à prendre le genre de décision dont a parlé le député.

M. Ittinuar: Le Globe and Mail de jeudi dernier mentionnait qu'il ne restait que quelques détails à régler avant que le contrat d'approvisionnement ne puisse être signé avec la société Panarctic Oils Limited et que le groupe du projet pilote de l'Arctique et ses clients américains avaient signé une lettre d'intention.

Puisque le projet fait présentement l'objet d'un examen du point de vue de ses répercussions sur l'environnement et qu'il devra attendre ensuite la décision de l'Office national de l'énergie, le ministre ne pense-t-il pas que ces accords sont prématurés et préjugent des résultats des examens réglementaires?

M. Lalonde: Je pense qu'on se méprend sur la procédure courante à cet égard. Ce genre d'entente ou de lettre d'intention est un élément qui entre habituellement dans le cadre des négociations entre vendeurs et acheteurs éventuels. La Chambre le sait, ces lettres d'intention demeurent sans effet tant que l'Office national de l'énergie n'a pas approuvé les exportations.

En fait, l'Office ne tient des audiences que s'il y a des propositions précises de vente ou des offres précises d'achat; je pense qu'il ne tiendrait pas d'audience pour étudier une offre purement hypothétique. Il faut qu'il soit saisi d'une proposition précise, et c'est ce qui se produit en l'occurrence. C'est ainsi que l'Office procède d'habitude.

LES CENTRES DE CONGRÈS

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE RIDEAU

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, étant donné que plusieurs ministres ont annoncé hier à Toronto et à Montréal que le gouvernement fédéral accorderait une aide financière aux centres de congrès et de commerce, le ministre peut-il nous dire ce qu'il projette de faire à Ottawa et plus précisément au sujet du projet Rideau que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps.

Voudrait-il bien nous dire aussi quelle quote-part financière compte-t-il obtenir de la province pour l'aménagement du centre Rideau et indirectement du centre des congrès?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai été autorisé par le cabinet, à poursuivre en tant que ministre des Travaux publics chargé de la Commission de la capitale nationale, les négociations en vue du réaménagement des terrains de la Couronne, rue Rideau, au centre-ville d'Ottawa.

J'ai tenté aussi de rester en pourparlers avec les représentants de la région d'Ottawa et ceux de la ville ainsi qu'avec les ministres de l'Ontario. Ces pourparlers se poursuivent et j'espère que je serai sous peu en mesure de fournir des détails complets au député à ce sujet.